

et sans autre débat, toute question qui pourrait être nécessaire pour statuer sur l'ensemble des crédits du ministère à l'étude.

e) Au moins quatre députés doivent se lever de leur siège pour signifier leur opposition à une demande de consentement unanime en vue de suspendre un article du Règlement; sinon, le consentement unanime de la Chambre est censé accordé, lorsqu'on en fait la demande.

—Monsieur l'Orateur, j'avoue immédiatement que je ne prétends pas posséder une connaissance approfondie du Règlement ou des règles régissant nos débats. En 1951, la Chambre a siégé pendant huit mois. Un pointage du hansard nous révèle que, si les députés ministériels avaient retenu l'attention de la Chambre aussi longtemps que les membres des groupes de l'opposition...

M. Noseworthy: Pourquoi l'auraient-ils fait?

M. Cleaver: ... nous ne terminerions pas le travail de la Chambre en douze mois. On aurait cru qu'après avoir siégé pendant huit mois la Chambre aurait complété ses travaux tant d'une façon ordonnée qu'assez tôt pour permettre aux députés qui vivent à quelque distance d'Ottawa de rentrer dans leurs familles à Noël. Mais vingt-sept membres de l'opposition conservatrice, qui compte au total moins d'un cinquième des membres de la Chambre, ont apparemment décidé, le jeudi avant Noël, que cela n'aurait pas lieu ainsi. Par suite de trois amendements successifs à une motion d'ordre, qui, d'ailleurs, si un ministre de la Couronne l'avait présentée à la Chambre de Westminster, se serait vu adoptée sans qu'on permette d'amendement et sans débat, la Chambre a passé toute la journée à délibérer au sujet du nombre d'heures que nous devrions travailler ce jeudi-là.

M. Fulton: Dans le cas en question, la motion d'ordre n'avait pas été proposée par un ministre.

M. Sinnott: Votre tour viendra.

M. Cleaver: Chacun des députés qui voudra couper les cheveux en quatre sur des inutilités pourra prendre la parole après moi. Je ne m'intéresse qu'aux grandes lignes et je donne les raisons que j'ai de proposer la résolution en cause.

Pour moi, la seule chose qu'a démontrée ce jeudi d'avant Noël, c'est que notre Règlement a grand besoin d'être modifié. En vertu du Règlement de la Chambre, rien ne nous empêchait d'agir de même le lendemain et le surlendemain.

M. Fraser: Il faut en blâmer le Gouvernement.

[M. Cleaver.]

M. Cleaver: S'il est vrai qu'une règle essentielle et immuable accorde à l'opposition le droit et le devoir de discuter à fond les mesures présentées par le Gouvernement et de les critiquer, j'estime qu'il existe une règle encore plus importante, une règle que nous devons respecter si nous voulons continuer, en fin de compte, à vivre en démocratie, c'est la règle en vertu de laquelle la majorité gouverne.

M. Hodgson: Avec une main de fer et en se servant du rouleau à vapeur.

M. Cleaver: Le nombre de députés à la Chambre des communes anglaise est environ deux fois plus grand qu'ici et ils représentent une population à peu près quatre fois plus nombreuse que celle du Canada. C'est un euphémisme que d'affirmer que la Grande-Bretagne doit faire face à des problèmes d'administration aussi complexes et aussi importants que les nôtres; néanmoins, grâce à une façon de procéder ordonnée et à d'autres dispositions du règlement britannique et des règles régissant la discussion, la Chambre anglaise réussit à accomplir sa besogne en moins de temps que nous.

Un échange de vues entre trois députés, le 5 mars, résume en quelques mots, ce que je veux dire. Je cite la page 142 des *Débats*:

M. Drew: Je m'exprime avec le plus grand sérieux. Le rire de certains députés révèle tout simplement qu'ils n'ont pas songé à la Chambre des communes de Westminster sur laquelle nous nous réglons dans une large mesure et qui n'impose pas de limite aux discours; toutefois, si elle peut s'occuper des affaires extrêmement importantes qui lui incombent en y consacrant beaucoup moins de temps que nous, c'est parce qu'elle prévoit les débats qui auront lieu et en indique la date à l'avance.

L'hon. M. Claxton: Elle s'en tient à un horaire.
M. Whitman: On n'y recourt pas à des manœuvres obstructionnistes.

Le parlement de Westminster peut accomplir son très important travail en beaucoup moins de temps que la Chambre des communes du Canada. Nous en connaissons la raison.

L'hon. M. Claxton: Elle s'en tient à un horaire.

L'honorable représentant de Notre-Dame-de-Grâce (M. Whitman) nous donne alors une des raisons qui expliquent l'important retard qui se produit à la Chambre.

On n'y recourt pas à des manœuvres obstructionnistes.

J'espère que le chef de l'opposition (M. Drew) ne changera pas d'idée. J'espère qu'il disait réellement ce qu'il pensait...

M. Sinnott: Il est absent aujourd'hui.

M. Cleaver: ... et j'espère qu'il appuiera...

M. Fraser: Il est ici aujourd'hui.